



Lutte contre la précarité énergétique

Dans le cadre de la préservation de la zone pavillonnaire et de la lutte contre l'habitat dégradé dans le parc privé, la Ville, en lien avec l'Établissement public Paris Terres d'Envol, a engagé un dispositif d'aide.

Cette aide permet de réaliser des travaux d'amélioration de logement grâce au **Programme d'Intérêt Général (PIG)** de lutte contre la **précarité énergétique** pendant une durée de **3 ans** (2019-2021).

Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

La précarité énergétique est communément définie comme la **difficulté pour un foyer à payer ses factures en énergie** pour son logement (principalement en chauffage) et à satisfaire ainsi un de ses besoins élémentaires.

Pour venir en **aide aux propriétaires blanc-mesnilois** souvent démunis face à la précarité énergétique, la Ville du Blanc-Mesnil, avec la participation de l'EPT, a instauré en 2019 le **PIG** pour lutter contre ce phénomène.

Le PIG est une aide pour les ménages souhaitant réaliser des **travaux de rénovation** de leur maison et bénéficier d'un **allègement de leur facture d'énergie**.

Programme d'Intérêt Général (PIG)

Objectifs

Ce dispositif permet de solliciter **des aides sous conditions de ressources**, en vue d'effectuer des **travaux d'amélioration énergétique** d'une habitation :

- Isolation thermique des murs par l'extérieur
- Réfection des menuiseries
- Isolation des combles
- Aménagement du système de chauffage ou de production d'eau chaude
- Ventilation, etc.

Des **travaux complémentaires d'adaptation** du logement au vieillissement ou perte d'autonomie peuvent aussi être financés.

Par le passé, ce dispositif a financé une part importante de travaux sur les communes du territoire **Paris Terre d'Envol**. Pour un **montant moyen de travaux 21 500€**, les personnes éligibles ont obtenu **entre 25% et 80% de subventions** et ont réalisé un **gain énergétique en moyenne de 40 %**.

Des professionnels missionnés par la collectivité sont là pour proposer un accompagnement gratuit dans les démarches :

- **Audit énergétique** de votre logement
- Montage des **dossiers de subventions**
- Définition des **travaux nécessaires**

Bénéficiaires

Propriétaires occupants ou bailleur d'une maison

Citémétrie :

- Tél. 01 53 91 03 07
- [Courriel](#)

Particuliers, bailleurs d'un bien, copropriétaires, entreprises et commerçants

ALEPTE :

- Tél. 01 48 63 24 14
- [Courriel](#)

Il est également possible de se présenter **les 1^{er} mardi du mois de 13h00 à 16h45** aux permanences gratuites et sans rendez-vous à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville

1, place Gabriel-Péri
Salle Duquenne

- Les 1^{er} et 3^e lundis du mois de 14h00 à 17h00
- Les 1^{er} et 3^e mardis du mois de 13h30 à 17h30

Informations complémentaires (juridiques, financières, fiscales)

Les conseillers de l'ADIL reçoivent gratuitement, sur rendez-vous, à la Maison de la justice et du droit.

Contact

Maison de la justice et du droit

76, rue Victor Hugo
93150 Le Blanc-Mesnil
France
[01 45 91 93 50](tel:0145919350)
[Courriel](#)

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex
Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Mardi
14:00-17:30
Mercredi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Jeudi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Vendredi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Samedi
09:00-11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:15, 14:00-17:15
Mardi
09:00-12:15, 14:00-19:45
Mercredi
09:00-12:15, 14:00-17:15
Jeudi
09:00-12:15, 14:00-17:15
Vendredi
09:00-12:15, 14:00-17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).